

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2018

POL 5410-30
THÉORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES
Horaire : Mercredi 9h30-12h30

Enseignant : Sébastien Barthe
Courriel : pol5410barthe@gmail.com
Disponibilités sur rendez-vous
Ce cours utilise Moodle

DESSCRIPTIF

Introduction aux débats épistémologiques, ontologiques et normatifs en théorie des relations internationales. Étude critique du développement de ce champ, en commençant par les approches théoriques dominantes (réalisme, néoréalisme, libéralisme et néolibéralisme), le débat entre positivisme et post-positivisme, et la contestation épistémologique, ontologique et normative des approches dominantes, notamment par le marxisme, le constructivisme, la théorie critique, le postmodernisme et le féminisme.

OBJECTIFS DU COURS

La mondialisation; les conflits armés; les « menaces » nucléaires ou terroristes; les rivalités géopolitiques : autant d'événements internationaux qui n'ont un sens que dans la mesure où on les analyse à partir d'un cadre fondé sur une approche théorique. En fait, toutes les tentatives d'analyser les phénomènes internationaux, même celles qui s'adressent au « grand public », s'appuient sur une approche théorique, aussi simpliste et implicite soit-elle. Les faits à l'état pur n'existent pas et ne peuvent exister: c'est là un principe fondamental à la base de l'ambition d'une science sociale comme les Relations internationales de participer à la quête pour une meilleure compréhension du monde qui nous entoure. Cela dit, malgré les prétentions de certains, la « grande théorie des Relations internationales », dans le sens d'une explication unique et cohérente des faits internationaux, n'existe pas non plus. Tout au plus, nous pouvons constater dans notre discipline la présence de plusieurs approches théoriques souvent en contradiction profonde les unes avec les autres...

Le cours **POL 5410** vise plusieurs objectifs. Un de ceux-ci, probablement le plus évident, est de considérer ce que chacune des approches théoriques dans notre discipline a à dire sur les phénomènes mondiaux, qu'ils soient historiques ou contemporains. Comme enseignant d'un cours assez avancé dans le cheminement habituel d'étudiantEs en Relations internationales, je pars du principe que vous avez toutes et tous déjà été en contact avec plusieurs énoncés, propositions et thèses de nature théorique, probablement de manière disparate et inégale. Le cours **POL 5410** est une excellente occasion de faire le point, de répondre à des questions et de se « mettre à niveau ». Un second objectif du cours est en fait de dépasser la simple présentation d'un « compendium théorique » des RI pour regarder comment les différentes approches analytiques de la discipline se sont construites au fil du temps: où, quand et pourquoi ont-elles émergées, comment se sont-elles adaptées aux changements inéluctables de la vie politique internationale? Une approche sociohistorique sera en conséquence favorisée tout au long du semestre pour mieux « ancrer » les propositions théoriques dans l'évolution générale de la discipline chez les participantEs du cours. Finalement, un troisième objectif sera de dépasser l'acquisition « linéaire » de connaissances

sur les théories des Relations internationales en favorisant diverses activités participatives de la part des étudiantEs dont le but avoué sera de mieux arrimer ces connaissances à leur expérience académique.

Pour tenter d'atteindre tous ces objectifs, nous procéderons en plusieurs étapes et de diverses manières. Nous commencerons le semestre en nous penchant d'abord sur des questions métathéoriques : Qu'est-ce qu'une théorie en sciences sociales? Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales a de spécifique? Que veulent dire ces mots souvent jugés ésotériques comme « ontologie », « épistémologie », « méthodologie », « normativité »? Ensuite, nous entrerons dans le vif du sujet, en retraçant l'histoire du développement des diverses approches théoriques qui animent l'évolution de notre discipline depuis une centaine d'années. Ceci nous amènera à considérer comment, d'une part, les théories dites « classiques » ont pu forger le caractère des Relations internationales en délimitant les premiers questionnements au sein de cette discipline, des débuts du XX^e siècle jusqu'à la fin des années 1970. Nous nous intéresserons, d'autre part, aux avancées théoriques qui ont transformé les RI à partir des années 1980. Tout au long de ce cheminement, des périodes de discussions entre les participantEs sur la matière et sur les diverses avenues pour l'intégrer à un travail de recherche sont prévues.

LIEN AVEC LE CHEMINEMENT ACADÉMIQUE ET FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le cours **POL 5410** est obligatoire dans la concentration relations internationales du programme du Baccalauréat en science politique (7760) ainsi que dans le cadre du programme de Baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI, 7060). Il est également associé aux programmes de Majeure (6120) et de Mineure (8912) en science politique, de même qu'au programme de Baccalauréat en communication, politique et société (BCPS, 7641). Pour pouvoir s'y inscrire, il faut absolument avoir réussi **préalablement** les cours **POL 4422 Le système international contemporain** (préalable à **POL 5410**) et **POL 1400 Introduction aux relations internationales** (préalable à **POL 4422**). Cette règle ne s'applique toutefois pas aux étudiantEs inscritsEs en propédeutique de la Maîtrise en science politique (3397 et 3797).

Comme ce cours ne devrait pas être suivi en première année de formation et qu'il s'adresse spécifiquement aux étudiantEs de science politique/Relations internationales, les exigences d'évaluation pourraient représenter un obstacle important pour certainEs étudiantEs qui s'y seraient inscritEs quand même, par intérêt personnel. Je pense ici aux étudiantEs suivant des formations dans des domaines autres que la science politique, ainsi que les étudiantEs libres qui n'ont jamais suivi de cours de base en science politique et/ou de méthodologie en sciences sociales.

La formule pédagogique du cours est diversifiée, dans le but d'atteindre les nombreux objectifs du cours: exposés magistraux de l'enseignant, travail de fin de session, questionnaires synthèse, ateliers de discussion autant sur la matière que sur les travaux. Votre participation constante et sérieuse est nécessaire pour tirer de ce cours, obligatoire pour la plupart, le maximum. Il est ainsi de votre responsabilité de faire vos lectures et de réfléchir à ce que les textes tentent de vous communiquer comme information avant d'arriver en classe. Vous serez ainsi mieux outilléEs non seulement pour répondre aux questions synthèse, mais également pour utiliser les cours magistraux comme outils d'approfondissement plutôt que d'initiation. Votre participation est par ailleurs grandement appréciée lors de nos rencontres hebdomadaires: par vos questions et vos commentaires, vous alimentez le dynamisme du cours et permettez à vos collègues et votre enseignant de pousser plus loin la réflexion sur un sujet qui peut sembler ardu au premier abord. Cette formule pédagogique qui repose sur un engagement sérieux des étudiantEs est à mon sens bien adapté au contenu plutôt dense du cours, ainsi qu'aux objectifs spécifiques qu'il vise à atteindre dans le cadre des programmes dans lesquels il s'insère. En plus de chercher à faire le point sur le rôle et le contenu des diverses théories en RI, **POL 5410** se veut informellement un cours préparatoire aux études avancées en Relations internationales et/ou à l'entrée sur le marché du travail spécialisé dans le domaine.

MANUEL OBLIGATOIRE, DISPONIBLE A LA COOP UQAM

Dario Battistella. 2015. *Théories des relations internationales*, 5^e éd. Paris : Presses de Science Po.

OUVRAGES COMPLEMENTAIRES RECOMMANDES

Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), 2010. *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, 2^e édition. Outremont (QC) : Éditions Athéna.

Alex Macleod et al. 2008. *Relations internationales: Théories et concepts*, 3^e éd. Outremont (QC) : Éditions Athéna.

MODULES ET CALENDRIER

Voici les neufs modules que nous allons aborder ensemble tout au long du semestre. Les modules 1 à 3 abordent en premier lieu les aspects préalables à l'analyse des courants théoriques qui animent notre discipline. Les modules 4 à 9 traitent ensuite en détails les courants théoriques.

- **Module 1:** Réflexions métathéoriques: Le rôle de la théorie en RI; l'évolution des grands débats théoriques; définitions, ontologie, épistémologie et normativité (ouf!)
- **Module 2:** Le paradigme réaliste
- **Module 3:** Les nombreuses perspectives libérales
- **Module 4:** Les analyses marxistes
- **Module 5:** Les approches « radicales »
- **Module 6:** Le projet constructiviste

DATE	MAGISTRAL	LECTURES	ATELIERS	SYNTHÈSE
01 - 10 janvier	Présentation du cours + début du Module 1: Réflexions métathéoriques	Acheter le manuel!	Le rôle de la théorie en RI + Qui la produit?	
02 - 17 janvier	Module 1 suite	Chapitres 1, 3 et 17	X	Questionnaire 1 disponible
03 - 24 janvier	Module 1 suite	<i>Idem.</i>	Formation des équipes + présentation des membres	
04 - 31 janvier	Module 2: Le paradigme réaliste	Chapitre 4	X	Questionnaire 2 disponible
05 - 7 février	Module 2 suite	<i>Idem.</i>	Présentations des problématiques	
06 - 14 février	Module 2 suite	<i>Idem.</i>	X	

07 - 21 février	Module 3: Les perspectives libérales	Chapitres 5, 6, 11 (p. 394-409) et 12	Mise en commun et partage des ressources	Questionnaire 3 disponible
08 - 28 février	Semaine de lecture	<i>Idem.</i>	X	
09 - 7 mars	Module 3 suite	<i>Idem.</i>	Partage sur les revues de la littérature	
10 - 14 mars	Module 4: Les analyses marxistes	Chapitre 7	X	Questionnaire 4 disponible
11 - 21 mars	Module 4 suite	<i>Idem.</i>	Discussions sur les introductions	
12 - 28 mars	Module 5: Les approches radicales	Chapitre 8	X	Questionnaire 5 disponible
13 - 4 avril	Module 5 suite	<i>Idem.</i>	Mise à jour collective	
14 - 11 avril	Module 6: Le projet constructiviste	Chapitres 9 et 14	X	Questionnaire 6 disponible
15 - 18 avril	Module 6 suite	<i>Idem.</i>	Mise à jour collective	

EVALUATIONS, PONDERATION ET ECHEANCES

ÉVALUATION	PONDÉRATION	NOTATION	ÉCHÉANCES
Questions synthèse: Seront comptabilisés les 5 meilleurs scores sur les 6 séries de questions	5 X 10% = 50%	nombre X 5	1 et 2: mardi 6 mars 2018, 23h55 3, 4, 5 et 6: mardi 24 avril 2018, 23h55
Participation aux ateliers	7 X 2% = 14%	nombre X 7	24 janvier, 7 février, 21 février, 7 mars, 21 mars, 4 avril, 18 avril 2018
Travail de session	36 %	lettre X 1	Lundi 23 avril 2018, 12h30

QUELQUES MOTS SUR LES ELEMENTS D'EVALUATION

Des détails cruciaux sur chacun des éléments d'évaluation seront présentés en classe au premier cours: soyez-y!

Questions synthèse: Plutôt qu'un seul examen à date fixe, l'évaluation de la compréhension de la matière couverte en classe et des lectures se fera au moyen d'une série de questions synthèse. Les questionnaires comporteront des questions qui évalueront à la fois la compréhension des lectures et de la matière en classe. Les questionnaires pour répondre à ces questions seront disponibles uniquement sur support électronique, accessibles par la page Moodle du cours. Les questionnaires seront accessibles dès le début de chacun des modules et peuvent être remis en tout temps. Ceci étant, la date limite pour remettre les deux premiers sera le **mardi 6 mars 2018 à 23h55**, et celle pour les autres sera le **mardi 24 avril 2018 à 23h55**.

Travail de session: Le travail de session ne pourra pas être réalisé par les étudiantEs sans une participation soutenue aux activités du cours qui se déroulent en classe. Prenez note dès à présent qu'il sera impossible de faire ce travail uniquement à la fin de la session, dans les derniers jours avant la date de remise. Le travail remis à la fin comportera entre 20 à 30 pages à interligne double (la page de présentation, la table des matières et la bibliographie ne sont pas comptabilisées dans ce total) avec la police de caractère Times New Roman 12 points. Les références devront être incluses sous forme de notes de bas de page et utiliser adéquatement, au besoin, les locutions latines (*ibid.*, *idem.*, *loc. cit.*, *op. cit.*, etc.). Le travail articulera de manière claire et structurée une problématique choisie par l'étudiantE, qui sera par ailleurs obligatoirement analysée au moyen d'un seul cadre théorique. La structure générale du travail sera celle « introduction-développement-conclusion », où le développement ne devra pas comporter plus de trois parties (deux parties est l'objectif que chacunE devrait viser). Le travail devra comporter une brève présentation de l'approche théorique choisie (une à deux pages maximum) mais devra être plus raffinée quant à l'utilisation de concepts spécifiques servant à offrir la dite analyse théorique. Les travaux devront être remis en format imprimé sur papier au secrétariat du département de science politique (A-3405) avant le **lundi 23 avril 2018 à 12h30**. Vous serez invitéEs à remettre également une version électronique (Word, Pages, OpenOffice ou PDF) par courriel au pol5410barthe@gmail.com avant la date de tombée ultime.

Participation aux ateliers: Les ateliers servent à favoriser le développement structuré d'un travail de session construit autour de l'analyse théorique d'une problématique précise en Relations internationales. Dès le début du semestre, vous serez appeléEs à choisir une problématique et un cadre théorique qui guidera votre analyse de celui-ci. Vous serez par la suite mis en relation avec d'autres étudiantEs du cours qui ont choisi une approche théorique similaire à la vôtre et formerez ainsi une équipe de travail de deux à cinq personnes qui restera solidaire tout au long de la session. Les ateliers serviront à échanger sur les avancées que chacunE réalisera sur son travail au fur et à mesure de l'avancement du semestre. Le suivi par l'enseignant du travail de chacun se fera durant les périodes d'atelier. Une pondération minimale est prévue pour la participation aux ateliers dans le but de souligner l'importance de cette activité dans le cadre du cours ainsi que son caractère obligatoire pour répondre aux exigences de celui-ci.

Présences et retards en classe: L'assiduité au cours est une vertu à laquelle j'accorde beaucoup d'importance. Lorsque vous faites le choix de suivre un cours, vous vous engagez non seulement à faire les travaux et les examens, mais également à participer aux activités qui se déroulent en classe tout au long du semestre. Vous vous attendez certainement à ce que je sois présent à tous les cours, à l'heure, préparé et enthousiaste; je m'attends à la même chose de votre part. La dynamique d'un groupe est toujours grandement affectée, de manière très négative, par un taux d'absentéisme élevé. Pour ce qui est des retards lors des cours magistraux, je m'en remets à votre bon sens civique et à votre honneur. Tentez de les éviter et, si vous arrivez en retard, soyez au moins discrètEs pour prendre place: vos collègues ont droit à un environnement propice à l'apprentissage en tout temps. Ceci dit, n'attendez pas la pause pour entrer en classe! Mieux vaut déranger un peu que de manquer une heure de matière! Je pourrais convoquer des retardataires chroniques pour tenter de trouver avec eux/elles des solutions. Pour ce qui est des retards importants lors des temps de discussion, ils seront considérés comme des absences.

Qualité du français: Ni moi ni le/la/les auxiliaire(s) d'enseignement n'avons le temps de corriger systématiquement les erreurs orthographiques, syntaxiques et grammaticales de vos copies. Des travaux *très lacunaire* au niveau de la langue (orthographe ou style) risque fort de rendre la compréhension de vos propos très ardue, ce qui ne peut qu'avoir une incidence négative notable sur votre résultat final. Il est donc fortement recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de telles situations.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :
<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348
calacs @uqam.ca
www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :
514-987-3185
Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.